

Des animateurs ont puni des enfants

OLIVIER IVANOFF

**Pourquoi punir ?
Ne dites pas : « C'est interdit,
il ne faut pas ! » parce que
c'est votre bon vouloir mais
expliquez plutôt les raisons
de l'interdit. En cas de
transgression, trouvez des
sanctions adaptées. Enfin,
imaginez des activités qui
détournent les enfants de
ce qui est interdit.***

* *Op. cit. p. 5.*

Punir, c'est répondre à la transgression d'un interdit. Il importe donc de s'interroger sur ce que peut représenter l'interdit dans un centre de vacances. Les interdictions peuvent être fixées par la société, en concertation avec l'ensemble du groupe ou de manière unilatérale par l'animateur.

Interdit, explicite ou implicite

La loi interdit à un groupe de se baigner sans la présence d'un surveillant de baignade. Un groupe peut décider, en concertation, de s'interdire la baignade dans un coin du bassin qui sera réservé à ceux qui ont envie de plonger. Un animateur s'aperçoit qu'un jouet d'eau s'est cassé et présente un danger, il va interdire aux enfants de l'utiliser. Lors d'une promenade, l'animateur dira qu'il ne faut pas lancer de pierres en contrebas du chemin car on ne peut voir s'il y a quelqu'un. Mais si l'on passe près de la maison voisine, il ne précisera pas l'interdiction de lancer des pierres contre les vitres, car cela semble implicite pour tous.

Les interdictions posées par l'animateur peuvent être un moyen de protéger le groupe d'un danger (il est interdit de glisser sur la rampe), ou d'un mal vivre (lorsque l'on se lève, on ne fait pas de bruit, pour ne pas réveiller les autres). Mais ces interdictions peuvent également être des abus de pouvoir.

Une protection ou un abus de pouvoir

Il y a abus de pouvoir si j'interdis sans raison ou pour des raisons qui me sont personnelles et qui n'ont rien à voir avec les intérêts du groupe dont j'ai la charge.

De retour d'une balade, le groupe d'enfants s'arrête pour goûter à une centaine de mètres du centre, près d'un petit ruisseau. Leur animateur leur précise fermement : « Personne ne va toucher l'eau!!! » Sanctionner le non respect de la loi va de pair avec la justice, mais encore faut-il que la règle soit juste et son application équitable. Et les enfants sont extrêmement sensibles à l'injustice les concernant.

« Ce n'est pas juste, j'ai été puni. - Pourquoi? - Parce que j'ai jeté des cailloux. - C'est dangereux. - Oui, mais Guillaume a fait la même chose tout à l'heure et on ne lui a rien dit. - L'animateur ne l'a sûrement pas vu. - Oui, mais c'est injuste. » Si l'on veut amener des enfants à respecter les règles de vie d'un groupe, il importe qu'ils aient leur place dans ce groupe et que les règles soient claires, justes, et comprises, qu'ils puissent faire confiance à l'animateur lorsque le sens d'une interdiction leur échappe. Et cette confiance se bâtira sur la capacité de l'animateur à définir des règles durables parce qu'explicables, à les faire respecter équitablement et à les respecter lui-même.

Réparer et assumer les conséquences de ses actes

« Tu as cassé, sali, ou abîmé quelque chose, tu vas le réparer ou le nettoyer. » Intellectuellement, cette conception de la punition nous paraît assez satisfaisante. Elle permet une prise en compte de l'acte commis, de la victime par rapport à une règle et au respect des autres. Le tout dans une logique éducative.

Elle permet aussi une prise en charge morale de celui qui a transgressé les règles : « Nous ne t'en voulons plus, puisque tu as réparé. »

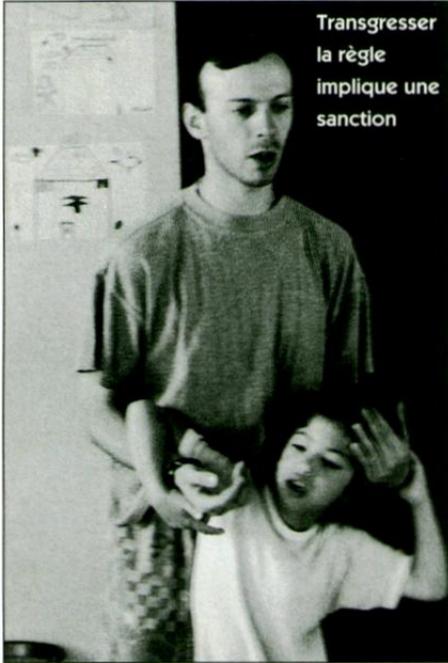
Mais peut-on tout réparer? La systématisation de cette logique de réparation peut risquer d'entraîner un certain nombre d'effets pervers : « J'ai le droit de salir, puisque je vais nettoyer après. Je l'ai bousculé, mais je lui ai demandé pardon, de quoi se plaint-il? »

Dans certaines pédagogies, l'enfant ne peut accéder à des tâches et des droits que s'il a



**Ne mettez pas
d'interdit sans explication.**

© Jean-Luc Boire



Transgresser
la règle
implique une
sanction

délibérée de s'opposer au groupe ou à l'animateur et au pouvoir qu'il représente. Une loi sans décrets d'application, reste une intention. Un groupe qui se fixe des règles de vie, le fait de manière concertée et avec une adhésion de tous. Mais que se passe-t-il si les règles de vie ne sont pas respectées? Des règles peuvent-elles être cohérentes, si le groupe ne se donne pas les moyens de les faire appliquer?

Le respect des règles de vie

Discussion avec des enfants lors de l'élaboration de règles de vie :

Problème posé : nous n'avons pas envie de nous faire insulter. Le groupe, d'un commun accord, fixe des interdits et des règles visant à éviter les provocations par des actes ou des comportements. « Mais si l'on n'a rien fait à quelqu'un et qu'il nous insulte? » demande Leslie. Discussion du groupe d'enfants, qui trouve une réponse faisant consensus : on discute avec celui qui a transgressé la règle mise en place et on cherche à trouver des solutions avec lui. « Mais si après qu'on ait parlé avec lui, il continue à nous insulter? » redemande Leslie... Nous voyons bien dans cet exemple, que prévoir le non respect de la règle est important pour des enfants et que l'idée de sanction n'est pas forcément négative chez eux. Parfois même, c'est une demande.

Lors d'un travail sur la violence à l'école, le cri du cœur d'un certain nombre d'enfants a été : « Lorsque l'on va voir un maître parce que quelqu'un nous a frappé, il nous dit que ce n'est pas grave. » Après discussion, nous nous sommes rendus compte que cette phrase traduisait un dépit par rapport à la non sanction. La plupart du temps, l'enseignant sépare les deux enfants et évite que la bagarre recommence. Mais l'enfant qui a le sentiment d'avoir été agressé, ne se sent pas de ce fait reconnu dans son statut de victime et souhaite être vengé des coups qu'il a reçus. Évidemment, Max ne résiste pas à l'interdit et se glisse imperceptiblement vers le ruisseau, puis près de l'eau et commence discrètement à jouer. Il se fait reprendre par l'animateur « Je vous ai dit qu'il était interdit de jouer près du ruisseau. » Je demande à l'animateur : « Pourquoi ne veux-tu pas qu'il joue près du ruisseau? » Ma question tout d'abord le surprend, comme s'il s'agissait d'une évidence. Mais il a beau réfléchir, il ne trouve aucun argument. Il n'y a aucun danger, il ne fait pas

prouvé qu'il était capable d'avoir un comportement suffisamment responsable pour les assumer. Cela est en général défini à l'avance en tant que contrat. « Pour avoir le droit de sortir seul durant la classe, il faut que l'on puisse me faire confiance, donc que j'ai pu faire la preuve que j'étais capable de respecter les autres, les locaux... » On ne parlera pas de punition, mais de conséquence de ses actes et de contrat non respecté. La transgression de la règle porte en elle dès le départ la sanction qui y est liée de fait. Cette conception est « éducative », dans le sens où elle amène l'enfant à prévoir et assumer les conséquences de ses actes. Mais cette hiérarchie dans les comportements n'est pas toujours vraie. L'implicite sur lequel se base l'animateur n'est pas forcément une évidence pour tous les enfants.

Au cours d'une dispute, Pierre donne une claque à Marie, l'animateur intervient : « Pourquoi, l'as-tu frappée? Je ne veux pas que l'on donne des coups aux autres. » Pierre le regarde, visiblement surpris, par ce qu'il prend pour une méprise et lui dit l'air désarmant : « Mais c'est ma sœur! » L'enfant a la certitude de son bon droit à transgresser l'interdit. « Je lui ai rendu le coup de poing qu'il m'avait donné. D'ailleurs c'est mon père qui me l'a dit; quand on te frappe, tu rends. » L'interdit est fluctuant et de ce fait, difficile à cerner par les enfants... Mais la transgression de l'interdit peut également être une volonté

Face au groupe

Annick a proposé un jeu, mais deux enfants du groupe mettent la pagaille. Tout un tas de questions sur la pertinence du choix des activités de ce matin, l'implication des enfants... lui traversent l'esprit. Mais ce n'est pas l'actualité immédiate. Elle est face au groupe et les autres veulent jouer. Elle essaye de proposer une médiation aux deux perturbateurs, mais sans succès. Ils n'ont envie ni de changer de rôle dans le jeu ni de faire autre chose. Ils continuent à gêner ceux qui veulent jouer. La tension monte. Finalement Annick va les exclure du jeu. La punition a été dans ce cas, une forme de constat d'échec de tout ce qu'elle a essayé de mettre en place pour faire respecter les règles, et le dernier recours pour éviter un éclatement du groupe et un discrédit complet.

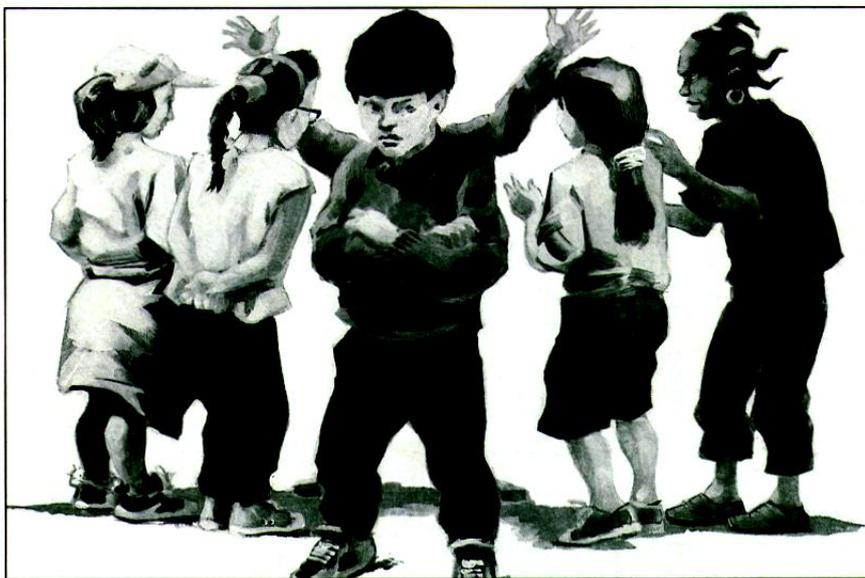
Une équipe d'animateurs soudée autour d'un projet et travaillant en réelle collaboration est par expérience nettement moins souvent confrontée à cette problématique de "punir", que lorsque les animateurs travaillent de manière plus individuelle.

L'approche collective des problèmes et la diversité des individus et de leurs personnalités ont tendance à faire reculer la logique du dernier recours.

Si Annick avait travaillé en collaboration avec un autre animateur, le problème aurait été certainement plus facile à gérer. De plus, les discussions qui ont lieu au sein de l'équipe d'animation permettent de réfléchir de façon plus sereine aux problèmes que peuvent poser certains enfants. Mais si le travail en équipe atténue le problème, il ne le résout pas, et même une équipe extrêmement soudée et cohérente se trouve régulièrement confrontée à la transgression de la règle établie. ■

froid, il n'y a pas d'activité organisée que cela pourrait perturber et si les enfants sont mouillés, ils vont se changer dans peu de temps puisque nous rentrons pour la douche. Finalement, il me répond : « C'est vrai, pourquoi est-ce que je ne veux pas qu'il joue près du ruisseau? » La nature des interdits dépend finalement de la culture, du lieu et du temps. De manière générale, les enfants n'ont pas tous les mêmes habitudes et les mêmes interdits. Ce qui semble inadmissible à certains parents comme comportement ou comme langage, n'en choque pas d'autres. Face à un petit enfant utilisant un couteau pour essayer de couper sa viande, certaines personnes

rien à passer de l'autre côté des bouées du périmètre de baignade, puisque j'ai pied. » Des expériences passées viennent en opposition avec l'interdit. Il ne correspond pas à ce que vit l'enfant chez lui. « Mon père me laisse nager tout seul au moins jusqu'aux bouées là-bas, et à la colo, on me dit que je ne peux pas dépasser le périmètre. » Dans certaines circonstances et en présence de l'adulte, un enfant peut être capable de se montrer tout à fait irresponsable. Malgré cela, il est tout à fait possible de lui faire confiance à d'autres moments. Antoine peut avoir des comportements agressifs, voire dangereux avec son petit frère lorsque ses parents sont là. Pour-



© : Jean-Luc Boire

admireront son adresse, d'autres lèveront les bras au ciel en dénonçant "l'inconscience" des parents. L'année dernière, nous faisons du tir à l'arc derrière le centre avec un animateur qui connaissait l'activité. Cette année, nous ne pourrions pas en faire, car la législation a changé. Si je suis fatigué, l'agitation des enfants, le niveau sonore me deviendront pénibles. J'aurais moins l'envie de m'impliquer dans les jeux. « Arrête de jouer avec ce camion de pompier! » (pourtant, c'est moi qui ai offert ce camion, car je trouvais la sirène particulièrement sympathique).

Pourquoi transgresser l'interdit ?

Un enfant n'est pas toujours capable d'évaluer un danger et de prévoir les conséquences potentielles de ses actes. L'interdit n'est pas forcément toujours compris. « Je ne risque

tant, si sa mère lui dit : « Je suis obligée de sortir, je voudrais que tu t'occupes de ton petit frère », elle peut partir tranquille; non seulement Antoine veillera sur lui, mais en plus, avec un plaisir évident, il jouera avec lui, lui racontera des histoires... N'est-ce pas cette confiance, pas toujours méritée, qui à certains moments va faire progresser l'enfant? « Si tu joues au policier, ils joueront aux bandits. Si tu joues au bon Dieu, ils joueront aux diables. Si tu joues au géolier, ils joueront aux prisonniers. Si tu es toi-même, ils seront bien embêtés », écrivait Fernand Deligny. Savoir être soi-même face à l'échec. Savoir être soi-même face à la détresse de certains enfants. Savoir être soi-même dans une situation de crise. Savoir être soi-même quand on n'a pas toujours le beau rôle. Savoir être soi-même pour faire respecter les règles. ■

La solution

- Madame, votre fils, Christian, a des difficultés en lecture et malgré sa bonne volonté, son CP s'en trouve perturbé. Il faut que nous prenions ensemble le problème à bras-le-corps, pour



l'aider et le faire progresser.

- Je sais, monsieur, mais j'ai la solution. J'ai déjà

pris des mesures. J'ai prévenu Christian :

Tu aimes la piscine? Eh bien, tant que tu ne liras pas mieux, tu n'iras pas à la piscine.

- Madame, Christian a déjà des difficultés en lecture, il serait dommage qu'en plus il ne sache pas bien nager. La solution est sûrement ailleurs.

(air dérouter de la dame)

- Mais il faut bien le punir puisqu'il n'a pas bien travaillé...

Punissez-la!

Un soir, la mère d'Alexia, élève en classe de CM1 vient me voir.

- Monsieur, c'est inadmissible. Hier, vous avez donné à revoir à la maison les tables de multiplication de 4 et de 5. Ma fille n'a pas voulu apprendre ses leçons. J'ai eu beau la gronder, elle n'a pas voulu m'obéir. Alors, je lui ai dit : « Tu vas voir ton maître, demain! » Et vous ne l'avez pas punie.

- Madame, votre fille travaille plutôt bien dans l'ensemble et ne me pose pas vraiment de problèmes, ni par ses résultats, ni par son comportement.

- Comment voulez-vous qu'elle m'obéisse, si quand je lui dis : Tu vas voir ton maître vous ne la punissez pas?

- En classe elle fait son travail.

- Oui, mais à la maison elle n'obéit pas.

- Pourquoi voulez-vous que je la punisse pour ce qu'elle ne fait pas chez vous? (air outré de la dame)

- Et en plus, elle est contente de venir à l'école. (entre ses dents). C'est sûrement qu'on ne doit pas y faire grand-chose, car si on travaillait vraiment, elle ne serait pas contente de venir. ■



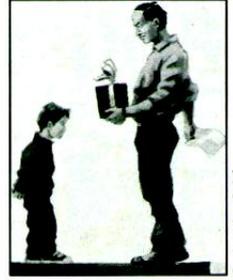
© : Jean-Luc Boire



Petit hommage posthume

A la manière des quatre bacheliers de Georges Brassens, je remercie mon père pour son attitude et pour le cadeau qu'il m'a offert quand j'avais 12 ans, un jour où mes résultats scolaires n'avaient vraiment pas été bons.

Un enfant qui rate est rarement heureux de son échec, et il faut penser à le consoler.



Le conte

« Il était une fois, une poulette qui s'appelait Trompette parce que chaque jour, elle pondait en chantant de toutes ses forces. Or un matin, plus rien! Trompette a la grippe, Trompette ne pond plus, Trompette ne chante plus. Sa maîtresse, la mère Minette, attend dix jours et décide de la manger...

J'aime bien lire des histoires aux élèves de ma classe. Ils adorent ça. Cela permet de donner à la lecture son caractère de plaisir et d'imprégner les enfants des structures de phrases. Ce n'est pas du temps perdu, mais au contraire du temps gagné sur la démarche d'apprentissage. Il est très important que les enfants prennent du plaisir à écouter des histoires. Il me semble avoir lu cela dans un livre de Pennac et c'est bien vrai. D'ailleurs, mes élèves boivent littéralement mes paroles. « Ils arrivent dans le bois et rencontrent Milardou, le chat doux, qui éternue, tousse et tousse encore. Nous avons la grippe dit Trompette, et nous allons nous faire soigner par le docteur Sanglier. Mon maître m'a chassé et j'irai bien avec vous, dit le chat... » Mon histoire n'a pas l'air d'intéresser Gre-

gory, pourtant, c'est un de ceux qui en aurait le plus besoin. On ne doit pas souvent lui lire de livres à la maison. Tout en lisant, je vais le regarder pour qu'il se sente concerné et s'implique. « Toc! Toc! Toc! fait le bec de Clairon au volet de la fenêtre. Personne ne bouge à l'intérieur. Milardou, le chat doux, regarde par le trou de la serrure et que voit-il? Des points qui brillent par deux dans la nuit... » Gregory écoute poliment, mais visiblement peu intéressé. Quel dommage qu'il ne profite pas de ce moment. « Vieux compère loup éclata de colère : Ah, je vous y prend, vous mourrez tous de peur! Bande de poltrons! Eh bien! je vais vous montrer, moi, ce que fait un chef, un vrai chef des loups!... » Gregory a sorti sa règle et la fait tourner sur son bureau l'air vague et absent. Est-ce moi qui ne suis pas intéressant? Tout en lisant, je regarde les autres enfants. Tous écoutent attentivement. « ...Le loup comprend : "Croq'lui la tête! Croq'lui la tête!" Effrayé, il recule encore et bouscule le chien et le chat... » Gregory utilise maintenant sa règle pour distraire ceux qui sont à sa portée et se trouver de la compagnie. Il pousse son voisin de droite, tape sur la tête

de l'élève qui est devant lui. J'arrête ma lecture. « Écoute, puisque apparemment, cela ne t'intéresse pas et que tu embêtes les autres, occupe-toi et copie quelque chose. » Grégory obtempère. Je reprends ma lecture, car les autres enfants attendent le dénouement de l'histoire. « Quant à nos amis, les voilà désormais heureux et bien tranquilles dans leur maison des bois. La mère Mirette n'a jamais revu Trompette. Tant mieux pour Trompette. Et tant pis pour la mère Mirette. » Regard satisfait de l'ensemble de la classe.

Quel dommage pour Grégory. Être obligé de le punir au beau milieu d'une histoire. Mais au fond, qui a vraiment été puni? Lui ou moi, pour n'avoir pas été intéressé par ce que je proposais? Lui ou moi, pour avoir mis en défaut ma belle théorie sur le plaisir d'écouter des histoires? Lui ou moi, pour avoir mis le doigt sur ma difficulté à apporter des solutions à une situation d'échec scolaire? ■

